



Glossaire

Pour m'aider à comprendre



A

Abattement : réduction de la base d'imposition.

ACCRE : Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise.

Acquêts : bien acquis par l'un des époux au cours de la vie conjugale, et qui fait partie des biens communs (par opposition aux biens propres). La communauté réduite aux acquêts est le régime matrimonial le plus fréquent.

Acompte : paiement partiel à valoir sur le montant d'une somme due.

ARCE : Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprise

Ayant-droit : personne ayant acquis un droit d'une autre personne (enfants,...)



B

BA : Bénéfices Agricoles.

Base d'imposition : montants retenus par l'administration fiscale pour calculer le montant de l'impôt.

BIC : Bénéfices Industriels et Commerciaux.

BNC : Bénéfices Non Commerciaux.

C

Cadastre : représentation cartographique de l'ensemble du territoire national selon une division en parcelles de propriété. Les documents cadastraux sont tenus à jour par les mairies et l'administration fiscale. Ils identifient notamment la surface et la valeur des propriétés foncières.

Ils servent de base aux évaluations foncières utilisées notamment pour l'établissement de la taxe foncière, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises.

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie.

CET : contribution économique territoriale. Elle est composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

CFE (le) : Centre de Formalité des Entreprises

et

CFE (la) : Cotisation Foncière des Entreprises

CGI : Code Général des Impôts.

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Crédit d'impôt : somme s'imputant sur le montant brut d'impôt à payer en application d'une disposition fiscale pouvant donner lieu, sous certaines conditions, à un remboursement s'il dépasse le montant de la contribution dû.

CSG : Contribution Sociale Généralisée.

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.



D

DADS : Déclaration Annuelle des Données Sociales.

Déductibilité : caractère de ce qui est déductible. La déductibilité de la TVA est l'étude du caractère déductible ou non et dans quelles proportions de la TVA.

Dégrèvement : décharge d'impôt accordée à un contribuable pour des raisons légales. Le dégrèvement d'impôt peut être total ou partiel. Il peut être décidé d'office par l'administration fiscale ou faire suite à une demande du contribuable.

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques.

DNI : Déclaration Notariée d'Insaisissabilité.

DSN : Déclaration Sociale Nominative

E

EI : Entreprise individuelle

EIRL : Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée.

Émoluments : honoraires d'un officier ministériel.

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

Exigibilité : évènement qui rend une taxe exigible.

Exonération : dispense de payer des impôts ou taxes.

F

Fait générateur : évènement à l'origine d'une situation juridique ou fiscale particulière.

Franchise de TVA : régime fiscal permettant, sous certaines conditions, la dispense de collecte, de déclaration et de versement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'entreprise pour le compte de l'État.



I

IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.

Immatriculation : Inscription au registre du commerce et des sociétés d'un certain nombre d'informations concernant une entreprise individuelle ou une société.

Immobilisations : éléments de l'actif d'une entreprise qui servent de façon durable à son exploitation.

impots.gouv.fr : site officiel de l'administration fiscale française sur lequel sont disponibles formulaires, informations et à partir duquel peuvent être effectués télé déclarations et télé paiements.

IS : Impôt sur les Sociétés.

J

JEI : Jeune Entreprise Innovante

Jobbing : service rendu par un particulier à un autre particulier en échange d'une rémunération, pouvant représenter un complément de revenu (exemple : baby sitting...).

M

Majoration fiscale : sanction fiscale venant augmenter l'impôt dû par un contribuable d'un pourcentage de son impôt initial.

Mini-réel : les entreprises relevant des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou de l'impôt sur les sociétés (IS) imposées selon le régime simplifié des bénéfiques peuvent opter pour le régime réel normal en TVA (TVA à déclarer mensuellement ou trimestriellement). Le régime dit du « mini-réel » est le résultat de la combinaison entre le micro ou le régime simplifié en matière de résultat et le régime réel normal en TVA .

Mode EDI : le mode « Échange de données informatisées » est un mode de télétransmission à l'administration fiscale des déclarations et des paiements par l'intermédiaire d'un partenaire (expert-comptable ou prestataire spécialisé).



Mode EFi : le mode « Échange de formulaires informatisés » est un mode de télétransmission à l'administration fiscale des déclarations et des paiements directement en ligne sur impots.gouv.fr dans l'espace des professionnels.

N

NACRE : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise.

O

OGA : Organisme de Gestion Agréé. Parmi les OGA, il existe notamment des associations de gestion agréées (AGA) et des centres de gestion agréés (CGA).

P

Proratiser : appliquer un prorata. L'expression « prorata » signifie « en proportion de... ». Elle est notamment utilisée dans la locution « prorata temporis » (en fonction du temps écoulé) ou « prorata parte » (en fonction de la valeur de la part de chacun des co-indivisaires ou des associés, ou des débiteurs solidaires, selon le cas).

R

Régime fiscal : détermine le mode de calcul du bénéfice soumis aux impôts et la périodicité des déclarations et du paiement de l'impôt.

Régime micro : régime fiscal selon lequel le bénéfice imposable à l'impôt sur le revenu est calculé par application d'un abattement forfaitaire représentatif de charges sur les recettes professionnelles déclarées.

Régime réel : deux régimes d'imposition du bénéfice s'appliquent de plein droit si le chiffre d'affaires de l'entreprise atteint un certain seuil ou sur option :

- le réel simplifié ;
- le réel normal.



Dans ces régimes, les entreprises sont imposées sur la base de leurs bénéfices réellement réalisés (par opposition aux règles applicables dans le régime de la micro-entreprise) et doivent à cet effet respecter un certain nombre d'obligations comptables et déclaratives.

Les régimes du réel s'appliquent aux bénéfices réalisés par l'entreprise et à la TVA.

Régime social : détermine le mode de calcul du bénéfice soumis aux cotisations sociales et la périodicité des déclarations et du paiement de ces cotisations.

Rescrit : dispositif visant à garantir la sécurité fiscale de la situation ou d'une opération particulière d'une entreprise ; voir définition du rescrit sur impots.gouv.fr.

RSI : Régime Social des Indépendants (supprimé à compter du 1^{er} janvier 2018 au profit de la sécurité sociale pour les indépendants).

et

RSI : Régime Simplifié d'Imposition.

S

SA : Société Anonyme.

SARL : Société à Responsabilité Limitée.

SAS : Société par Actions Simplifiée.

SASU : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

SIE : Service des Impôts des Entreprises.

SIP : Service des Impôts des Particuliers.

SIRET : numéro d'identification unique attribué par l'INSEE à partir du Système d'Identification du Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE) qui recense les entreprises et leurs établissements et utilisé par l'ensemble des administrations. Il est composé d'un code à 9 chiffres (SIREN), identique pour tous les établissements de l'entreprise, suivi d'un code à 5 chiffres (code NIC) qui est différent pour chaque établissement de l'entreprise.

SNC : Société en nom collectif.



T

Taux marginal d'imposition : le barème progressif de l'impôt sur le revenu est composé de plusieurs tranches d'imposition. Le taux marginal d'imposition ou TMI est le taux auquel est imposée la dernière tranche de son revenu.

V

Versement libératoire : dispositif de paiement anticipé et volontaire de l'impôt calculé selon un taux forfaitaire libérant définitivement le payeur de son impôt.